LORIENT AGGLOMÉRATION

Programme d'Etudes Préalables

au PAPI Lorient Agglomération





Orientations stratégiques



Table des matières

4 LA STRATEGIE ADAPTEE AU TERRITOIRE DE LORIENT AGGLOMERATION 3

4.1 Du diagnostic à la stratégie 3

4.2 Les axes stratégiques 3

1- Poursuivre et développer la connaissance et la culture commune des risques d'inondation 3

2- Développer un aménagement durable des secteurs soumis aux inondations et aux submersions marines 4

3- Protéger les populations face aux risques littoraux et développer les techniques de protection douce contre la mer 5

4- Anticiper les événements par la surveillance et une gestion optimisée des crises 6

4 LA STRATEGIE ADAPTEE AU TERRITOIRE DE LORIENT AGGLOMERATION

4.1 Du diagnostic à la stratégie

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) de Lorient Agglomération s'inscrit dans la continuité de nombreuses démarches existantes et vise à coordonner l'ensemble des actions de prévention des inondations et plus globalement des risques littoraux. L'enjeu est d'assurer la complémentarité avec les initiatives antérieures ou en cours, telles que la surveillance des ouvrages, les études hydrauliques ou encore le suivi et la gestion du trait de côte.

Le PEP de Lorient Agglomération a vocation à intégrer l'ensemble des aléas pouvant provoquer des inondations (submersion marine, débordement, ruissellement, remontée de nappes) sans se limiter aux risques littoraux. Les actions proposées sont adaptées au regard du niveau de maturité du territoire et des priorités à donner. Le PEP s'attachera à mettre en œuvre une politique globale de gestion du risque en mobilisant de manière proportionné et cohérente l'ensemble des axes : prévention, prévision, protection.

Le diagnostic initial du territoire de Lorient Agglomération a permis d'identifier le niveau de risque des 13 communes du littoral et de mettre en lumière les lacunes et les attentes pour le territoire. Il a constitué un véritable outil d'aide à la décision pour éclairer les réflexions sur le choix d'une stratégie la plus adaptée aux problèmes identifiés.

Les parties prenantes ont été associées à l'élaboration de la stratégie à travers des réunions en communes entre octobre et novembre 2024, le bureau communautaire le 21 novembre 2025, le Comité de Pilotage le 8 décembre 2025 et enfin le Conseil Communautaire du 10 février 2026.

Ces temps d'échanges ont permis d'élaborer une stratégie adaptée et partagée par tous.

4.2 Les axes stratégiques

1- Poursuivre et développer la connaissance et la culture commune des risques d'inondation

En 1999, l'Etablissement lance un programme de surveillance de l'érosion côtière sur l'ensemble de son littoral. Il s'agissait de définir des grands enjeux et de dégager des secteurs d'interventions prioritaires, sur lesquels ont été définis des opérations spécifiques d'aménagement et/ou de gestion.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2010/2015 a permis de franchir une seconde étape en renforçant la connaissance sur l'aléa inondation et créer un réseau des communes littorales.

Depuis, Lorient Agglomération poursuit l'acquisition de connaissances et la prise de compétence GEMAPI a permis de l'approfondir. L'élaboration du dossier de labellisation du PEP et notamment la réalisation du diagnostic a permis de réaliser une synthèse, un bilan de la connaissance sur le territoire.

Les inondations liées aux débordements de cours d'eau touchent plusieurs communes du périmètre, même si leur impact est jugé moindre que celui des submersions marines. La connaissance reste limitée compte tenu du peu d'études territoriales ou de cartographies détaillées. Le PEP est

l'opportunité d'engager des analyses simplifiées, afin d'évaluer la pertinence d'études hydrauliques plus poussées.

Des épisodes récents ont mis en évidence la vulnérabilité de Lorient et Lanester face aux ruissellements exceptionnels, aggravés par les marées et surcotes. Si le phénomène est mieux connu grâce au Schéma Directeur des Eaux Pluviales, il n'existe pas encore de modélisation permettant de cartographier précisément l'aléa ruissellement. Le PEP permettra d'engager une démarche afin de combler ce manque pour compléter la base de connaissances.

Les remontées de nappes n'apparaissent pas aujourd'hui comme un aléa majeur, bien que quelques phénomènes localisés aient été signalés. Il n'est pas prioritaire de prévoir d'action spécifique au PEP, mais ces phénomènes seront pris en compte dans les études transversales.

Un suivi de l'évolution des enjeux et une meilleure connaissance des aléas sont essentiels pour anticiper les aménagements de demain. L'exposition et la vulnérabilité du territoire ont déjà été documentées à travers diverses démarches locales portant sur les submersions marines, le recul du trait de côte, les crues de cours d'eau ou le ruissellement.

Toutefois, il n'existe pas encore de base de données exhaustive et cartographique des enjeux exposés, à l'exception d'un travail mené en 2020 sur dix communes littorales. L'élaboration d'un tel outil dans le cadre du PEP apparaît donc nécessaire afin de compléter et actualiser la connaissance, puis de croiser ces données avec l'évolution des aléas pour disposer d'analyses quantitatives précises. Les enjeux concernés couvrent principalement la population, l'habitat, les activités économiques et agricoles, les infrastructures stratégiques ainsi que les éléments environnementaux et patrimoniaux. Cette démarche permettra ensuite de conduire une analyse de vulnérabilité du territoire et d'affiner la stratégie et le programme d'actions du futur PAPI complet.

Le maintien d'une mémoire collective des événements passés, submersions marines, débordements de cours d'eau ou ruissellements, constitue un levier essentiel pour favoriser des comportements adaptés en cas de crise. Pour être efficace, cette démarche doit s'inscrire dans une véritable stratégie de sensibilisation, définissant des objectifs clairs, des publics cibles et des méthodes appropriées. Un programme opérationnel viendra traduire cette stratégie en actions concrètes, planifiées et hiérarchisées selon les enjeux prioritaires. En parallèle, la révision régulière des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) garantira une information actualisée et adaptée au niveau d'exposition de chaque commune, renforçant ainsi la compréhension et l'appropriation des risques par l'ensemble de la population.

2- Développer un aménagement durable des secteurs soumis aux inondations et aux submersions marines

Le territoire a connu un fort développement ces dernières décennies, en particulier sur le littoral. Cette attractivité est toujours d'actualité et ce, malgré les prévisions d'élévation du niveau de la mer.

Il n'est plus envisageable de continuer à renouveler le tissu urbain dans des zones inondables sans prendre en compte le risque d'inondation de manière significative, dans une logique d'adaptation de la ville à son environnement. Cette notion d'adaptation s'inscrit de plus en plus au cœur de l'évolution du territoire pour répondre aux dérèglements climatiques.

Aussi, la mise en place d'une stratégie claire de réduction de la vulnérabilité constitue un enjeu central pour hiérarchiser les efforts à conduire et garantir leur cohérence. Cette démarche est à élargir à l'ensemble des aléas étudiés au PEP afin d'obtenir une vision homogène sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, une campagne de diagnostics de vulnérabilité permettra d'apporter des préconisations adaptées aux enjeux exposés pour améliorer leur résilience, notamment dans les communes littorales déjà étudiées, et devra être suivie par la réalisation effective de travaux de réduction de la vulnérabilité. Le suivi de ces actions sera indispensable pour mesurer les effets des interventions et ajuster les priorités.

Par ailleurs, les risques d'inondation et de submersion marine doivent être pris en compte dès les premières réflexions dans la conception des documents d'urbanisme ainsi que dans l'application du droit des sols (notamment via la mise en œuvre de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme).

La recherche de bonnes pratiques en matière d'aménagement résilient et de retours d'expériences d'opérations de recompositions spatiales d'enjeux fortement exposés aux risques contribuera également à l'atteinte de cet objectif.

Par ailleurs, les submersions marines sont accentuées par l'érosion progressive du trait de côte. C'est pour cette raison que la démarche PAPI de Lorient Agglomération porte également un projet de cartographie de recul du trait de côte et de déploiement d'une stratégie de gestion sur le territoire. Ces outils participeront ainsi aux réflexions d'un aménagement et d'un urbanisme plus résilients et adaptés aux risques littoraux.

3- Protéger les populations face aux risques littoraux et développer les techniques de protection douce contre la mer

Face aux risques littoraux et à l'élévation du niveau marin, il apparait essentiel de combiner les solutions traditionnelles de protection avec une approche, fondées sur la « protection douce » comme la restauration des cordons dunaires. Elles privilégient le respect du fonctionnement naturel du littoral et de ses écosystèmes. Cela suppose d'accepter la mobilité du trait de côte, tant sur le plan social qu'économique, et d'éviter la création de nouveaux enjeux dans les zones exposées, même lorsqu'elles ont été artificiellement stabilisées. Cette orientation s'inscrit dans une logique de gestion intégrée du territoire, visant à concilier protection des populations, préservation des milieux naturels et aménagements innovants.

Par délibérations en date du 18 décembre 2018, puis du 17 octobre 2023, le Conseil communautaire a retenu 7 ouvrages à étudier au titre de la Prévention des Inondations sur les communes d'Inzinzac-Lochrist, Lanester, Ploemeur, Port-Louis, Gâvres et Riantec ; 3 ouvrages au titre de la gestion du trait de côte sur les communes de Larmor-Plage et de Gâvres et l'enrochement de Kerguelen au titre de la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire.

Lorient Agglomération assure depuis 2018 la surveillance, l'entretien courant des ouvrages et la réalisation des études avec des bureaux d'études agréés pour assurer notamment le classement des ouvrages de Prévention des Inondations.

Le programme d'actions du PEP permet de poursuivre les démarches initiées et ainsi garantir l'acquisition de données fiables sur les aléas et les enjeux, indispensables pour orienter les choix d'aménagement et de protection.

4- Anticiper les événements par la surveillance et une gestion optimisée des crises

Depuis 2015 et dans le cadre d'une convention de subvention avec l'Université de Bretagne Sud (UBS), Lorient Agglomération étudie la dynamique morphologique des littoraux et l'évolution du trait de côte sur différents secteurs à enjeux.

Dans ce cadre, un large panel de suivis scientifiques est développé : suivis topographiques mensuels sur les plages à enjeux de Gâvres, Larmor-Plage et Ploemeur, suivis annuels par drone, des stations Coastsnap installées à Gâvres, Guidel, Groix, Larmor-Plage et Ploemeur et un observatoire citoyen à Gâvres et Ploemeur.

Ces différents suivis améliorent sensiblement la connaissance du fonctionnement des secteurs sensibles du littoral et permettent à Lorient Agglomération d'innover dans ses choix de gestionnaire :

- De comprendre l'évolution des sites,
- D'améliorer la gestion en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels,
- D'évaluer l'efficacité des aménagements,
- De suivre les conséquences du changement climatique au travers de l'élévation du niveau de la mer.

En parallèle, le projet CELTIC (Consortium d'Expertise Lorient Territoire Innovant et Citoyen) porté avec la Direction Numérique et Territoire Intelligent, lauréat de l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » permettra notamment d'améliorer la prédiction des risques de submersions marines.

Projet modèle et novateur pour le développement d'un territoire intelligent et durable adapté à la prévention des submersions marines, il permettra d'optimiser la gestion et l'entretien des équipements et les interventions des équipes de Lorient Agglomération.

La poursuite des démarches de mise en place d'outils de surveillance météorologique s'avère nécessaire pour anticiper les épisodes de submersion marine. Elle s'accompagne d'un suivi régulier du recul du trait de côte afin d'adapter les actions de prévention.

Dans le même esprit, le renforcement du réseau de suivi des principaux cours d'eau, à l'échelle du périmètre du PEP, constitue un levier d'amélioration de la connaissance en temps réel afin d'anticiper les risques liés aux débordements.

Dans le prolongement, les communes éligibles seront encouragées à rejoindre les dispositifs d'alerte existants, tels qu'APIC ou Vigicrues Flash, afin de renforcer la réactivité face aux événements.

L'organisation régulière d'exercices de gestion de crise constitue un outil indispensable pour entretenir la préparation des acteurs locaux. Ces simulations rappellent le fonctionnement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), tout en offrant l'occasion de tester les dispositifs existants et de les actualiser lorsque cela s'avère nécessaire.

Enfin, la phase post-inondation ne doit pas être négligée : la mise en place d'une procédure opérationnelle de collecte de données constitue une opportunité de faciliter les retours d'expérience, d'enrichir la connaissance des aléas et de renforcer la communication avec le public.